

## CONSEIL GENERAL

---

**Commission** : COGEST  
**Président** : Turin Alexis  
**Rapporteur** : Kilchenmann Jürg

### Rapport de la Cogest sur les comptes 2015

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,  
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2015.

#### **1 Organisation de la commission**

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Alexis Turin (PLR), président,
  - Daniel Schmid (AdG), vice-président,
  - Jürg Kilchenmann (PDC), rapporteur,
  - Laurent Corminboeuf (PDC),
  - Nathalie Cretton (AdG),
  - Guillaume Joris (PDC),
  - Eric Lattion (PDC),
  - Edgar Vieux (UDC),
  - Cédric Zürcher (PLR),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Joël Mariaux et Didier Sallin pour le PDC,
- Côme Vuille pour le PLR,
- Patrick Oberson pour l'AdG,
- Cédric Vieux pour l'UDC.

La Cogest a décidé que par souci d'efficacité, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

## **2 Nombre et déroulement des séances**

Cela étant, la commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 16, 25, 31 mai et le 7 juin 2016.

Avant la première réunion, les comptes ont été étudiés par les membres de la commission.

Le 16 mai, une revue de détail des comptes 2015 a été faite et un catalogue de questions pour le Conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis. La Cogest a en outre mandaté une délégation pour aller contrôler les pièces comptables et poser des questions relatives à la nature 72 Traitement des déchets.

Le 25 mai, sur invitation de la Cogest, Monsieur Yannick Buttet, président de la commune, les conseillers Messieurs Turin Olivier et Vieux Mikaël ainsi que Monsieur Stefan Gnos, comptable, sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal (ci-après CM) à nos questions.

Le 31 mai, nous avons discuté des réponses reçues lors de notre rencontre avec le Conseil municipal et décidé des axes de notre rapport. Ayant entretemps reçu les comptes de l'EMS, nous avons soumis au CM une série de questions à ce sujet.

Le 07 juin, nous avons discuté du présent rapport et nous avons adopté ce dernier.

## **3 Entrée en matière**

L'entrée en matière sur les comptes 2015 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

## **4 Examen des comptes 2015**

### **4.1 Préambule**

Cette année, la Cogest a été surprise en bien des comptes 2015, la Cogest salue aussi la très bonne qualité du message du CM. Ce dernier nous donne des points de comparaison, de nombreuses explications ainsi que des graphiques utiles à notre analyse des comptes. La qualité du message de l'organe de révision, Nofival, est également relevée. Ce travail en amont nous facilite grandement la tâche et réduit ainsi le nombre de nos questions vu que les principaux écarts entre comptes et budget sont commentés dans le message du CM.

#### **Au niveau du fonctionnement**

Concernant les charges de fonctionnement, la Cogest constate que les augmentations des charges sont maîtrisées vu l'évolution de la population. Nous constatons aussi une gestion rigoureuse des natures 30 et 31. L'augmentation des charges (Fr. 471'623.38) largement compensée par une augmentation des recettes (Fr. 2'699'420.74) nous donnent une marge d'autofinancement de Fr. 5'108'397.36 en augmentation de 77.34% par rapport au budget 2015.

L'augmentation de la facture sociale, nature 36 (Fr. 770'265.35), continue. Il est vrai que les différences importantes entre comptes et budget (+9.23%) sont pour la plupart des données budgétaires sous estimées par le canton et sur lesquelles le CM n'a pas d'emprise.

#### Au niveau des recettes

Les comptes bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 2'699'420.74, soit 9.53% par rapport au budget.

Au niveau des impôts perçus, si l'impôt par habitant (total de tous les impôts) est de Fr. 2369.- en augmentation de Fr. 139.- par rapport à 2014, l'impôt sur le revenu des personnes physiques par habitant est lui en diminution, il passe à Fr. 1'510.- pour 2015 alors qu'en 2014 il était de Fr. 1'523.- et encore de Fr.1'611.- en 2013.

L'augmentation des impôts est principalement due à la hausse de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de 49.8% (Fr. 515'310), hausse que le CM n'arrive pas expliquer, et de la hausse des droits de mutation de 124% (Fr. 453'060). Ces hausses sont exprimées par rapport aux comptes 2014.

L'impôt sur la fortune (pour les personnes physiques) a augmenté de près de 50%, alors que l'impôt sur le revenu n'augmente que de 3.3%. Cela interpelle la Cogest, sachant que l'augmentation de la fortune se situe entre Fr. 133'000'000.- et Fr. 400'000'000.- pour un taux d'imposition se situant entre 1.25 et 3.75 pour mille.

D'une comparaison concernant la rubrique « 9 Finances et impôts » pour les 4 dernières années (revenus./.-charges selon les comptes), il en ressort l'évolution suivante :

- 2012 = Fr/m 21'537 (en millier de Fr.)
- 2013 = Fr/m 19'954
- 2014 = Fr/m 19'916
- 2015 = Fr/m 22'449

La Cogest se réjouit de l'inversion de la tendance, en espérant que cela se poursuive en 2016, ce qui semble être le cas, selon les dires du CM compte tenu des premiers mois déjà écoulés.

## Au niveau des investissements

Pour 2015, les investissements restent importants avec la finalisation du chantier de Sous l'Eglise et la mise en service de l'EMS ainsi que la construction de la nouvelle aile du collège des Perraires. Le taux de réalisation se situe à 65.4% (contre 73.4% en 2014). Le montant des investissements nets représente Fr. 9'287'849.30, soit une baisse de Fr. 6'280'850.70 par rapport au budget. Cette situation est principalement due à des reports sur 2016, à un décalage sur des chantiers importants et à la réalisation et la facturation des travaux à cheval sur deux exercices.

Principaux écarts en chiffres :

- Ecoles (Sous l'Eglise/Perraires/Corbier) : -Fr. 2'683'532.60
- Salle multi-activités et EMS : -Fr. 2'163'183.65
- Routes communales : -Fr. 126'672.70
- Place d'arrêt des Brèches : -Fr. 110'646.65
- Approvisionnement et alimentation eau potable : -Fr. 447'676.60
- Assainissements et traitement des eaux usées : -Fr. 713'148.05

A noter que l'économie sur les coûts de construction du complexe de sous l'Eglise est proche de Fr. 3.3 mio, soit Fr. 38.4 mio au lieu des 41.7 mio prévus.

La non-réalisation de tous les investissements budgétisés est normale, car il n'est pas toujours possible de respecter les calendriers, compte tenu des aléas des procédures et des conditions de réalisation. La Cogest relève que pour les dernières années, les investissements ont régulièrement été bien inférieurs au budget.

Comparaison des investissements comptes / budget de 2012 à 2015 (en millier de Fr.)

- |  |               |
|--|---------------|
| • 2012 comptes / budget = Fr/m 15'623 / 16'028 | diff. - 405   |
| • 2013 comptes / budget = Fr/m 12'932 / 21'117 | diff. - 8'185 |
| • 2014 comptes / budget = Fr/m 11'516 / 20'293 | diff. - 8'777 |
| • 2015 comptes / budget = Fr/m 9'288 / 15'569  | diff. - 6'281 |

## **4.2 Questions concernant les comptes 2015 et réponses du Conseil municipal**

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contre coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question.

Les questions d'ordre général qui ont été posées, et les réponses apportées sont, par contre, reproduites ci-après :

1. Les investissements des dernières années ont toujours été bien en dessous des estimations du budget. Une meilleure estimation serait à faire lors de l'élaboration des budgets. Une réactualisation des investissements à long terme est-elle prévue ?  
*Des facteurs externes contribuent à empêcher la réalisation de tous les investissements prévus dans l'année. Ceci est particulièrement vrai pour des ouvrages importants dont la réalisation s'étale sur plusieurs années. Il paraît osé de réduire artificiellement un budget d'investissement calculé au plus juste en prenant le risque de dépassements. L'actualisation des investissements se fait quant à elle en permanence.*
2. Pour 2016, le budget prévoit des investissements de Fr. 4'670'700.- Ou va-t-on se retrouver avec les reports de 2015 ? Des projets sont-ils abandonnés ?  
*Non, pas d'abandon de projet. Comme annoncé lors de présentation du budget les reports ont déjà été intégrés au budget 2016.*
3. Concernant la hausse des rentrées fiscales, y a-t-il eu des recettes extraordinaires ? Surtout au niveau de l'impôt sur la fortune.  
*Non*
4. Concernant les amortissements, le rapport Nofival en page 11, mentionne 11.7% et le message de CM sous 2.1 amortissements (33) indique 10.03% Ne devrait-on pas avoir la même méthode pour les 2 rapports ?  
*Explications :  
Page 11 Nofival et page 26 du document comptes : 11,7% d'amortissements globaux (comptables et financiers).  
Point 2.1 du message (nature 33) : amortissements comptables tels qu'exigés par l'Ofinco*
5. Suite à la remarque du rapport Nofival en page 13 (registre des contribuables), comment se font les transferts de contribuable entre le canton et la commune ?  
*Par un accès informatique sécurisé entre les services cantonaux et la commune.*
6. En page 34 du message du CM, il est mentionné une subvention de Fr. 8'649'902.- pour l'école et l'EMS. Va-t-on toucher moins vu l'économie réalisée lors de la réalisation du projet ?  
*Le calcul de la subvention se fait en relation avec le coût annoncé lors de la décision (forfait pour certains postes et coûts effectifs pour d'autres). Globalement les coûts sont identiques. Les économies ne portent pas toujours sur des montants subventionnés.*
7. Concernant la répartition des charges de personnel, bien que le montant de la nature 30 soit correct, nous constatons dans la répartition de ces coûts qu'il y a parfois des grandes différences entre le budget et les comptes. Y a-t-il eu des réorganisations ou des adaptations de cahier des charges ?  
*Effectivement les différences s'enregistrent particulièrement dans les comptes liés aux fonctions techniques et du service des travaux publics, voirie et eaux potable et usées. Cela découle de la répartition des heures effectives.*

8. Pour l'UAPE, quelle est la répartition des enfants par rapport aux tranches de revenu ?

<i>de</i>	<i>à</i>	<i>Nombre enfants</i>
-	20'000	7
20'001	25'000	4
25'001	30'000	5
30'001	35'000	7
35'001	40'000	5
40'001	45'000	15
45'001	50'000	3
50'001	55'000	13
55'001	60'000	15
60'001	65'000	10
65'001	70'000	11
70'001	75'000	2
75'001	80'000	2
80'001	85'000	8
85'001	90'000	1
90'001	95'000	2
95'001	100'000	3
100'001	105'000	2
105'001	110'000	0
110'001	115'000	1
115'001	120'000	3
120'001	125'000	2
125'001	<i>et plus</i>	5
<i>hors commune</i>		1

Les réponses concernant les rubriques des comptes de fonctionnement et d'investissement se trouvent dans une annexe au présent rapport.

#### 4.3 EMS

Nos questions, avec les réponses du CM, sont annexées au présent rapport.

Il en ressort que la nouvelle SA va étaler son premier exercice sur deux ans, comme la loi le lui permet. Comme la Fondation est appelée dans le même temps à disparaître, la Cogest n'a pas investigué plus à fond dans ce domaine.

Il conviendra de rester attentif à la capacité de l'EMS de pouvoir faire face au remboursement de la dette, lequel représente un montant de près de Fr. 320'000.- par an (2% de Fr. 16'160'000.-), à dégager du fonctionnement de l'institution. Ce qui correspond à un remboursement de la dette sur 50 ans.

#### **4.4 Contrôle du compte 72 Traitement des déchets par une délégation de la Cogest**

Le but de la sous-commission est de contrôler les pièces justificatives relatives à la gestion des déchets, qu'il s'agisse de la récolte ou de l'élimination de ces derniers.

##### **4.4.1 SATOM - déchets**

Dans les faits la SATOM facture mensuellement les prestations pour l'élimination des déchets. L'administration ventile la facture selon les postes de dépenses suivants :

Ordures des habitants :	720 318 20
Déchets communaux :	720 318 10
STEP :	711 318 30

- Par ordures des habitants, on comprend les déchets des ménages et des entreprises.
- Par déchets communaux, on comprend les poubelles publiques, les déchets liés à l'exploitation et aussi les gazons et branchages engendrés par l'exploitation du domaine public.
- Pour la STEP, il s'agit de l'incinération des boues sèches.

L'administration nous informe des chiffres analytiques suivants :

Tonnage des déchets 2014 :	2028,10 to	hausse du tonnage de 148.41 to (+7.3%)
Tonnage des déchets 2015 :	2176.51 to	

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'habitant, +322 habitants, cela donne une augmentation par habitant corrigée de +3.95%.

Le poids moyen de déchets par habitant était de 256.6 kg en 2015 (248.5 kg/h 2014). Pour comparaison, la moyenne cantonale pour 2014 est de 265 kg/habitant. Notre commune se situe donc dans la moyenne.

##### **4.4.2 SATOM - déchèterie**

Le coût facturé par habitant est de Fr. 28.00. Ce montant découle de la convention de base. A notre connaissance, aucune analyse de ce prix n'a été demandée par la commune depuis la signature. Aucune modification de ce prix n'a également été effectuée par SATOM.

En revanche, la convention précise que ce montant pourrait être abaissé de Fr. 28.00 à Fr. 14.00 par habitant si la commune trouvait une solution pour la gestion des déchets verts. Evidemment, il faudrait que cette solution représente un coût inférieur à Fr. 14.00 par habitant. Dans le cas inverse, il vaudrait mieux continuer avec le modèle existant !

#### **4.4.3 Scout - papier**

Le montant porté au compte 2015 représente deux années d'activité de ramassage par les scouts (2014 + 2015). Un problème d'imputation est à l'origine de ce report d'une année sur l'autre. L'administration communale a en revanche renégocié le tarif du tonnage du papier pour 2016. Même si dans les faits, cette prestation coûte à la commune, il n'en reste pas moins une forme de subvention aux scouts qui plus est, rend service à la population.

#### **4.4.4 Récolte des déchets**

La récolte des déchets représente une part importante du coût final. Selon l'administration, pour le ramassage des ordures ménagères, il y a eu des négociations contractuelles et le dernier contrat est échu depuis le 31.12.2014, avec renouvellement tacite d'année en année sauf dénonciation 1 année à l'avance. Il convient de relever plus particulièrement un article du contrat qui fixe que : « En cas de modifications importantes du système de gestion des déchets, le présent contrat devient caduc, moyennant un délai d'un an à compter dès que l'adoption du nouveau système est garantie. »

Lors de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, cela sera certainement une modification importante du système et dans ce cadre un nouvel appel d'offres devra être envisagé. Comme toutes les communes seront concernées, elles devront certainement coordonner leurs démarches.

#### **4.4.5 Conclusion**

Les sommes portées aux comptes 2015 représentent la réalité des coûts engendrés par la récolte et le traitement des déchets.

### **4.5 Indicateurs financiers**

Malgré l'embellie des comptes 2015, les indicateurs financiers ne s'améliorent pas de beaucoup. La prudence reste de mise.

Le degré d'autofinancement passe certes de 10.2% à 55.0%, mais cette valeur reste insuffisante (Moyenne 2014, 2015 = 30.2%).

La capacité d'autofinancement par contre passe d'insuffisant en 2014 (4.3%), à bien en 2015 (16.7%). La moyenne des 2 années est satisfaisante (10.9%).

Concernant le taux des amortissements ordinaires, nous sommes revenus dans le cadre légal avec un taux de 10% pour 2015.

Pour l'endettement net par habitant, qui se situe à Fr. 4'758 pour 2015, alors qu'il était à Fr. 4'449 pour 2014, il se rapproche d'un endettement important (à partir de Fr. 5'000). La moyenne cantonale au 31.12.2014 est de Fr. 1'385.- alors qu'elle était de Fr.- 1187.- en 2013.



## **5 Recommandation de la Cogest**

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

## **6 Vote final**

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

## **7 Conclusions et remerciements**

La Cogest rappelle que ses recommandations ont toujours été faites par rapport à l'analyse des chiffres reçus. Si ces derniers sont en amélioration (marge d'autofinancement presque doublée par rapport au budget, soit une amélioration presque deux fois supérieure aux rentrées fiscales espérées par la hausse d'impôt proposée par la Cogest), c'est tant mieux. Et surtout, le spectre d'un plan d'assainissement des finances, en raison d'un éventuel découvert de fortune, s'éloigne.

La situation financière de notre Commune, malgré cette marge financière de plus de 5 mio, reste quand même préoccupante, puisque nous continuons, malgré cela, à nous endetter. Comme cet endettement est étroitement lié à nos investissements, la Cogest demeure plus que convaincue que le tableau prévisionnel des investissements doit être établi avec plus de rigueur, et sur une période proche des 10 prochaines années.

La Cogest a apprécié les échanges francs et directs, mais toujours courtois, qu'elle a eus avec le Conseil municipal. La Cogest relève aussi la rapide mise à disposition des documents demandés. Elle remercie aussi l'administration pour le bon accueil réservé aux commissaires lors de leur passage en son sein.

La Cogest remercie le Conseil municipal d'avoir accepté de la rencontrer en septembre 2016, pour une discussion avant qu'il n'établisse son budget 2017.

La Cogest, dont l'enthousiasme et le très bon état d'esprit qui règne en son sein n'ont pas faibli depuis son entrée en fonction, espère que ce quatrième et dernier rapport sur les comptes communaux, rencontrera le même écho favorable auprès du plenum.

Collombey-Muraz, le 07 juin 2016

Le président :

Alexis Turin



Le rapporteur :

Jürg Kilchenmann



Annexes :      Questions et réponses sur les rubriques des comptes 2015  
                    Questions et réponses sur l'EMS

copie au Conseil municipal

## CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST  
Président : Turin Alexis  
Rapporteur : Kilchenmann Jürg

### Comptes 2015, Réponses du CM à nos questions de détails

#### 1. Compte de fonctionnement

011.318.40	<p>Pourquoi cette augmentation ? (Le compte 029.318.40 lui correspond au budget)</p> <p><i>Lors de l'établissement du budget, les affranchissements étaient compris dans le compte 011.318.00, les dépenses ont été séparées pour une répartition plus précise.</i></p> <p><i>Le scrutin des élections impose un envoi du matériel de vote en courrier A. Par ailleurs le contenu de ces enveloppes est plus conséquent qu'une simple votation. De plus il y a eu un deuxième tour.</i></p> <p><i>Une simple votation génère un coût postal entre 2800.00 et 3900.00</i></p> <p><i>Un scrutin d'élection coûte entre 6400.00 et 7600.00</i></p>
029.301.02	<p>Pour le budget 2017 il serait judicieux d'ajuster le montant aux comptes 2015 et 2013</p> <p><i>Pris note</i></p>
029.317.00	<p>Pourquoi cette augmentation ?</p> <p><i>Voir détail (annexe 2)</i></p>
029.318.60	<p>Où en est-on avec l'audit des assurances ?</p> <p><i>Prévu au budget 2016. C'est en cours, mandat confié à la société LOYCO</i></p>
029.366.30	<p>Peut-on avoir le pourcentage d'utilisation de ces chèques famille ?</p> <p><i>71.91% - période juin 2014 / juin 2015</i></p>
100.318.00	<p>Quels sont les travaux de géomètre ? et cela va-t-il continuer ces prochaines années ?</p> <p><i>Relevé de terrain et mise à jour du cadastre. Pour le futur ce sera selon le développement des constructions.</i></p>
113.318.00	<p>Que représentent ces coûts ?</p> <p><i>Entretien des caméras vidéo</i></p>
113.437.00	<p>Quelles sont les natures de ces amendes (parcage, vitesse...) ?</p> <p><i>Amendes d'ordre et contrôles radar dans les zones 30 km/h.</i></p>
122.318.20	<p>A partir de quel moment les dossiers sont-ils externalisés ?</p> <p><i>Selon les décisions de l'APEA et à partir du moment où le nombre de mandats atteint la capacité de gestion en rapport avec le pourcentage d'activité du curateur officiel.</i></p>
140.318.10	<p>Concerne des sinistres hors communes ?</p> <p><i>Non – ce sont les prestations des corps externes à notre charge.</i></p>

160	Le montant du budget 2015 ne correspond pas au document du budget 2015 adopté par le CG <i>Effectivement – le compte 160.318.16 figure au budget sous no. 161.351.40 / reclassé selon directive canton (annexe 3)</i>						
161	Idem ci-dessus <i>Idem ci-dessus</i>						
20	Idem ci-dessus <i>Les coûts liés à bâtiment Rue du Collège à Muraz ont été transférés de Ecole Primaire à Ecole Infantile – conséquence de l'ouverture de l'école Sous l'Eglise</i>						
200.314.411	Y a-t-il une classe infantile au Perraires ? <i>Oui</i>						
200.318.50	Quel est l'objet de cette étude ? <i>Maintenance et rénovation ancienne cure</i>						
210.312.49	D'où provient cette augmentation (budget/comptes) ? <i>1<sup>er</sup> exercice complet d'exploitation</i>						
211.310.00	D'où provient l'économie ? <i>Budget basé sur un montant forfaitaire par élève. Moins de besoins pour l'exercice en cours.</i>						
290.300.00	Pourquoi cette augmentation ? <i>2013 : forfait + 7 ½ journées de commission + 5 séances 2014 : forfait + 8 ½ journées de commission + 7 séances 2015 : forfait +32 ½ journées de commission + 6 séances</i>						
300.434.00	Pourquoi si peu, doit-on faire de la promotion pour ces cartes de sympathisants ? <i>Jusqu'en 2014 la fréquentation de la bibliothèque nécessitait une carte obligatoire (Fr. 10.00). Dès 2015 avec l'intégration au RERO les cartes de membres sont gratuites. Sont payables uniquement les cartes perdues et remplacées.</i>						
300.436.50	Est-ce une subvention unique ? Que signifie RERO ? <i>Oui dans le cadre de l'application et entrée en vigueur du nouveau système informatique développé par le Réseau Romand des bibliothèques RERO</i>						
309.301.00	D'où provient cette augmentation ? <i>Ventilation des heures du personnel communal – budget sous-estimé en comparaison du coût effectif 2014 (27'217.75)</i>						
309.365.10	D'où provient ce coût ? <i>Cumul des années 2014 et 2015 (2014 compte à Fr. 0.00)</i>						
351.331.00	Peut-on avoir le détail de ces amortissements ? <i>Selon tableau des amortissements comptables, page 32-32 du document :</i> <table style="margin-left: 40px; border: none;"> <tr> <td><i>Bochet</i></td> <td style="text-align: right;"><i>34'000.00</i></td> </tr> <tr> <td><i>Maison village</i></td> <td style="text-align: right;"><i>21'000.00</i></td> </tr> <tr> <td><i>Salle multi-activités</i></td> <td style="text-align: right;"><i>83'000.00</i></td> </tr> </table>	<i>Bochet</i>	<i>34'000.00</i>	<i>Maison village</i>	<i>21'000.00</i>	<i>Salle multi-activités</i>	<i>83'000.00</i>
<i>Bochet</i>	<i>34'000.00</i>						
<i>Maison village</i>	<i>21'000.00</i>						
<i>Salle multi-activités</i>	<i>83'000.00</i>						
351.42	Il y a un problème de classification dans cette rubrique. Le total des rubriques 351.427.31 à 351.427.34 se retrouve sous 351.427.0, est-ce correct ? <i>Non, le problème est de présentation.</i>						
351.427.00	Pourquoi ce loyer se retrouve-t-il seul ? et non regroupé avec 351.427.0 <i>Voir ci-dessus. Pour le regroupement l'adaptation informatique sera créée.</i>						

351.427.34	<p>Y a-t-il des sociétés qui utilisent la salle multi-activités sans loyer ? Après des représentations musicales ou chorales à l'Eglise, il y a uniquement les frais de gestion qui sont facturés. Si non le loyer est facturé pour chaque utilisation. L'association des repas communautaires quant à elle utilise la salle gratuitement</p>
541.314.00	<p>Quelle est la nature de cette maintenance/rénovation ? y a-t-il des contrats de maintenance ? Pour la maintenance 2015 il y a particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le remplacement d'un vitrage Fr. 2'100.00 à mettre en relation avec le remboursement 541.436.10 Fr. 1'900.00</li> <li>• Construction de la séparation entre la partie service repas et réfectoire – budget Fr. 6'000.00 / coût réel Fr. 8078.40.</li> <li>• Batterie pour éclairage de secours Fr. 1187.75</li> </ul> <p>Oui il y a des contrats. Ils figurent dans le compte 541.315.00.</p>
541.315.00	<p>Idem ci-dessus Le total des contrats est de l'ordre de Fr. 5'000.00 Le compte 2015 enregistre une dépense de Fr. 5'500.00 de réparation de la borne automatique extérieure.</p>
541.43	<p>Pourquoi le résultat est-il de Fr. 43'992.80 inférieur aux prévisions (Selon le message du CM) L'estimation de l'introduction du contrat annualisé a été trop conséquente.</p>
620.312.30	<p>L'économie est-elle l'effet des ampoules basse consommation ? Oui pour une part Pour l'autre part : introduction du comptage effectif en lieu et place de forfait par point lumineux.</p>
620.318.50	<p>D'où provient cette différence ? A quoi a-t-on renoncé ? Route de l'Epine : 15000.00 reporté sur 2016 Clos Novex/Pré Raye : partiellement réalisé, solde 25000.00 reporté sur 2016 Montant forfaitaire pour études diverses : pas la nécessité de l'utiliser</p>
700.318.50	<p>Quel est l'objet de cette étude ? Projet d'aménagement d'un local de stockage pour la section des eaux sur le site de la STEP en vue de l'établissement du budget 2016.</p>
700.380.00 700.380.10	<p>Comment sont ventilés les montants entre ces 2 rubriques ? 700.380.00 : résultat du compte d'exploitation du réseau (consommation) 700.380.10 : résultat du compte des taxes de raccordement par rapport aux investissements</p>
720.434.73 720.434.744	<p>Il semble qu'il y ait un problème de numérotation de ces rubriques Non - Ce sont des sous comptes, regroupés au final dans le 720.434.740 qui lui-même se regroupe au 720.434.73. Principe identique pour le 720.434.730</p>
900.404.00	<p>Y a-t-il eu des transactions extraordinaires ? Nous recevons du service cantonal des décomptes qui ne mentionnent pas les transactions qui relèvent du secret fiscal. L'évolution de ce compte est très aléatoire puisqu'il dépend de la vente (et donc souvent de la construction) d'immeubles.</p>

## 2. Compte d'investissement

210.503.31	Quel est le montant reporté en 2016 ? <i>3'550'000.00</i>
570.524.16	Quelles sont les conditions de remboursement du prêt ? <i>Nous attendons le montant définitif de la subvention pour la partie de l'EMS afin de pouvoir déterminer une annuité constante. Il est question d'amortir ce prêt sur une durée de 35 à 50 ans, en lien avec l'obsolescence de l'immeuble et le matériel. Cela permettra à l'EMS d'avoir des sorties de liquidités régulières.</i>
700.501.00	D'où provient cette grande différence (économie ou report) ? <i>Choix de réalisation (chemisage au lieu de remplacement) à la Belle-Ile. Centre Collombey : coût en lien avec le CAD et budget trop estimé Il n'y a pas de report.</i>
710.501.00	Idem ci-dessus <i>Idem ci-dessus</i>

Collombey-Muraz, le 27 mai 2016

Le président :  
Alexis Turin

Le rapporteur :  
Jürg Kilchenmann

## CONSEIL GENERAL

---

Commission : COGEST  
Président : Turin Alexis  
Rapporteur : Kilchenmann Jürg

### Réponses à nos questions au Conseil municipal sur les comptes 2015 de l'EMS

---

#### Réponses à nos questions concernant les comptes 2015 de l'EMS La Charmaie SA

1. Le document « Comptes annuels de l'exercice 2015 » mentionne comme titre : Fondation Home de Collombey-Muraz, sommes-nous bien en possession des comptes 2015 de La Charmaie SA ?  
*En effet, les comptes qui ont été consultés par la COGEST sont ceux de la « FONDATION HOME DE COLLOMBEY-MURAZ », qui est en cours de liquidation et non pas ceux de « LA CHARMAIE SA ».*  
*Les comptes publiés sont ceux de la fondation, arrêtés au 31.12.2015*  
*La Charmaie SA bouclera son premier exercice au 31 décembre 2016 (exercice long)*
2. Pourquoi le prêt mentionné dans les comptes 2015 de la Commune, sous le compte 1.153.00, (page 119) Prêt La Charmaie SA de Fr. 16'160'000.- ne se retrouve pas au bilan des comptes de La Charmaie SA ?  
*Les comptes publiés sont ceux de la fondation, arrêtés au 31.12.2015*  
*La Charmaie SA bouclera son premier exercice au 31 décembre 2016 (exercice long)*
3. Dans les comptes 2015 de la Commune, sous le compte 1.143.15, (page 118) l'immeuble de l'EMS est sorti des comptes et ne se retrouve pas non plus dans le bilan de La Charmaie SA.  
*Les comptes publiés sont ceux de la fondation, arrêtés au 31.12.2015*  
*La Charmaie SA bouclera son premier exercice au 31 décembre 2016 (exercice long)*
4. Peut-on avoir le rapport détaillé de l'organe de contrôle Nofival ?  
*Il n'y a pas de rapport détaillé dans le cas du contrôle de la fondation.*
5. Peut-on avoir le détail du compte 4430 des comptes 2015 de La Charmaie SA, location EMS ?  
*Pas de réponse à cette question. Voir extrait de compte « 4430 Location EMS »*

6. Dans les comptes 2015 de La Charmaie SA, sous le numéro de compte 4470, il n'y a pas d'amortissement immeuble, est-ce normal ?  
*Au niveau de la fondation, il n'y a pas d'amortissement car celle-ci ne détient pas d'immeuble.*
7. Selon notre calcul, la marge d'autofinancement de l'EMS est de Fr. 8791.53 (Amortissement de Fr. 3'158.15 + résultat de Fr. 5'633.38) Comment va faire l'EMS pour payer l'amortissement financier qui est de l'ordre de Fr. 3000'000.- ?  
*A nouveau, il s'agit de la fondation, qui boucle sur un résultat positif. Pour La Charmaie SA et sa capacité à s'autofinancer sur l'exercice en cours, il faut se référer au budget établi.*
8. Dans les comptes 2015 de La Charmaie SA, sous le numéro de compte 4920, aucune taxe eaux et égouts n'est portée en compte, est-ce normal ?  
*Les montants ont été virés du 4920 au 4550, comme l'indique l'extrait de compte*
9. La Charmaie SA est-elle soumise à l'impôt foncier ? Si oui, cela devrait figurer dans les comptes.  
*La fondation n'étant pas propriétaire foncier, il n'y a pas d'impôts fonciers facturé par la Commune.*

Collombey-Muraz, le 01 juin 2016

Le président :  
Alexis Turin

Le rapporteur :  
Jürg Kilchenmann

Résidence La Charmaie

## Extrait de compte

Ecritures provisoires(\*) et définitives, Compression: Paiements

01.01.2015 - 31.12.2015

Période 2015: 01.01.2015 - 31.12.2015

### 4430 Location de l'EMS

Document Valeur Textes

Taux de Contrecomp Batch

Débit CHF Crédit CHF Solde CHF

Document	Valeur	Textes	Taux de	Contrecomp	Batch	Débit CHF	Crédit CHF	Solde CHF
		Report de solde						0.00
3'320	05.01.2015	* Location EMS		1020		11'930.00		11'930.00
3'374	09.02.2015	* Location EMS		1020		11'930.00		23'860.00
3'566	03.03.2015	* Location EMS		1020		11'930.00		35'790.00
5'438	31.12.2015	* PT - DDP prov. commune		2090		20'137.50		55'927.50
5'439	31.12.2015	* PT - Ints s/ prêt Commune		2090		172'760.55		228'688.05

Total

Solde excl. report de solde

228'688.05

0.00

228'688.05

228'688.05